



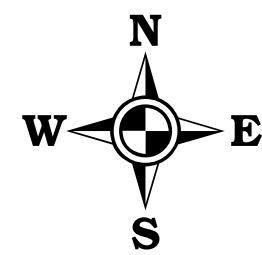
123 rue du Temple Blosne
35 136 Saint-Jacques-de-la-Lande

Tel: 02 99 30 12 12

Elaboration du PLU

Echelle: 1/8 000°

Réalisation : Février 2017 - Dossier n° 20152216U



Légende

-  Chemins de randonnée identifiés au titre de l'article L151-38 du CU
-  Périmètre des OAP
-  Marge de recul
-  Bâtiments pouvant changer de destination
-  Haies à protéger repérées au titre de l'article L151-23 du CU
-  Espaces Boisés Classés protégés au titre de l'article L113-1 du CU
-  Zones Humides Protégées au titre de l'article L151-23 du CU
-  Espaces Paysagers Protégés au titre de l'article L151-23 du CU
-  Emplacement Réserve
-  Site archéologique

Eléments de patrimoine repérés au titre de l'article L151-23 du CU

- ayant un caractère exceptionnel
■ relevant du petit patrimoine
■ ayant un caractère remarquable
■ ayant un caractère rural

Les zones identifiées au PLU :

- 1AUA : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 1AUE : zone à urbaniser à vocation d'habitation
- 2AUE : zone à urbaniser à vocation d'habitation
- A : zone agricole
- Aa : STECAL économique
- Ab : zone agricole inconstructible
- Ah : STECAL à vocation d'habitation
- Al : STECAL à vocation touristique et de loisirs
- N : zone naturelle
- Nl : zone naturelle de loisirs
- Nlc : zone naturelle de loisirs et de camping
- Np : zone naturelle protégée
- UA : zone urbaine à vocation d'activités
- UC : zone urbaine de centralité
- UE : zone urbaine à vocation d'habitation
- UEq : zone urbaine accueillant les équipements

Emplacement réservé	Objet	Superficie	Bénéficiaire
ER 1	Sentes piétonnes (voie mixte à terme)	561 m²	Commune
ER 2	Parking public	1 635 m²	Commune